

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Le Président ouvre la séance à 9h10 après avoir constaté le respect du quorum à l'ouverture de la séance (50/60).

POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus du Conseil d'Administration. Il les félicite et les remercie pour leur engagement dans le fonctionnement de l'Université. Le Président salue tout particulièrement les personnalités extérieures et notamment les représentants des villes universitaires qui font leur entrée dans ce Conseil de l'UAG.

Il poursuit en évoquant l'importante réflexion menée sur la refondation qui trouve sa finalité dans cette nouvelle configuration du Conseil d'Administration désormais composé selon le principe égalité-parité (20 représentants par pays).

Il précise aux administrateurs qu'ils auront à connaître deux Présidents d'Université lors de leur mandature. En effet terminant son mandat dans un peu plus d'un an et demi, les trois Conseils de l'UAG réunis en congrès seront appelés, en novembre 2006 à élire un nouveau Président.

Le Président évoque ensuite les différents dossiers importants sur lesquels le Conseil d'Administration devra se prononcer :

- le contrat quadriennal ;
- le LMD, l'harmonisation européenne de l'Enseignement Supérieur ;
- la LOLF et peut-être la notion de budget global ;
- l'évaluation des personnels IATOSS ;
- la situation financière de l'établissement à consolider ;

Après avoir rappelé les récentes difficultés financières de l'Etablissement, le Président informe le Conseil que le ministère n'a toujours pas, à ce jour, donné de suite au rapport de l'IGAENR. Il rappelle que l'UAG fait l'objet depuis septembre 2004 d'un contrôle de gestion de la Cour des Comptes. A ce sujet, il attire à nouveau l'attention du Conseil d'Administration sur la requête du Magistrat formulée par écrit et relative aux liens existant entre les associations et l'Université. Une enquête devra être menée en interne dans les prochains jours afin d'apporter tous les éléments de réponse nécessaires à la Cour des Comptes.

D'autre part, le Président informe le Conseil de l'ouverture d'une page web dédiée aux élus de l'UAG. Elle témoigne de la volonté d'aider les membres des trois Conseils dans leurs recherches pour préparer les différentes séances de travail et révèle aussi l'idée de modernité dans laquelle l'action administrative s'inscrit dorénavant.

Enfin le Président évoque l'organisation logistique des trois Conseils de l'UAG : une centaine d'élus sur 140 sont appelés à se déplacer lors de la convocation de ces Conseils, soit un coût de 47.670 € pour l'établissement. Le fait d'avoir réuni sur une seule semaine en 2003 le CEVU, le CS et le CA, permet un gain d'environ 6.600 € par séance de Conseils. De manière à poursuivre l'effort d'efficacité et d'économie engagée depuis deux ans, le Président informe les administrateurs que désormais les titres de transports seront non-modifiables et que, pour bénéficier du tarif groupe, les départs et retours pour chacun des Conseils, seront groupés et uniques.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président attire l'attention du Conseil sur l'exposition murale des photos de tous les Présidents de l'UAG dans cette salle des Conseils.

POINT 2 : ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Président souligne la retranscription quasi-intégrale des différentes interventions sur la recherche, le LMD ou la refondation, effectuée par le secrétariat du CA afin de permettre aux nouveaux élus d'avoir une information la plus complète possible et se familiariser ainsi rapidement avec ces grands dossiers. Il précise avoir conscience de la difficulté pour les « nouveaux élus » de prendre une délibération sur ces rapports de séance et leur propose de s'abstenir ou de ne pas prendre part au vote.

a) Procès-Verbal du CA des 24 et 25 novembre 2004 :

Après quelques précisions et modifications de forme des anciens administrateurs récemment réélus : *le procès-verbal du CA des 24 et 25 novembre 2004 est approuvé.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-005	Ne prend pas part au vote	15
	Abstention	04
	Contre	00
	Pour	31

b) Procès-Verbal du CA du 18 janvier 2005 :

Après quelques précisions et modifications de forme des anciens administrateurs récemment réélus : *le procès-verbal du CA du 18 janvier 2005 est approuvé.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-006	Ne prend pas part au vote	17
	Abstention	03
	Contre	00
	Pour	30

POINT 3 : ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Le 1^{er} Vice-Président du CA, issu des collèges des enseignants :

Après avoir rappelé les modalités d'élection, le Président enregistre l'unique candidature de Monsieur Maurice BURAC.

Après avoir rappelé les grandes étapes de sa carrière et sa situation professionnelle actuelle, Monsieur BURAC présente un bilan succinct de sa vice-présidence du Conseil d'Administration et des actions au niveau des relations internationales impulsées sous sa mandature. Il évoque ensuite les défis de l'Université des Antilles et de la Guyane : ouverture internationale, LMD, concurrence des universités à culture anglo-saxonne, les relations UAG/collectivités/Etat, le rôle des élus étudiants. Il formule enfin le souhait que l'Université conforte son rôle d'outil de développement dans ses différents pays d'implantation.

Le Président rappelle que le vote se déroule à bulletin secret.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-007	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	04
	Contre	00
	Pour	46

Le Président déclare Monsieur Maurice BURAC élu 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UAG.

b) Le 2nd Vice-Président du CA, issu du collège des étudiants :

Le Président enregistre les candidatures de Mademoiselle SUZIN Keithleen et de Monsieur Cédric JACQUET et leur propose cinq minutes à chacun pour se présenter et préciser l'idée qu'ils se font de cette vice-présidence.

Mademoiselle SUZIN, étudiante en Licence de Droit à l'IES de Guyane, évoque son implication dans la vie universitaire en Guyane et trace les grands traits de l'action qu'elle souhaiterait mener si le Conseil retient sa candidature : contribuer dans la continuité de son prédécesseur à dynamiser la vie étudiante sur les différents pôles, améliorer les services apportés aux étudiants, favoriser la mobilité des étudiants entre les différents pôles notamment dans le cadre du LMD, renforcer la mobilité internationale, contribuer au développement de l'Université.

Monsieur JACQUET, étudiant en Licence de Mathématiques à l'UFR SEN en Guadeloupe, évoque ses différentes motivations : assurer une cohésion des élus étudiants, travailler à un meilleur accueil des étudiants et freiner les départs vers les universités de la métropole, préparer l'entrée des étudiants dans le LMD et impulser, en réaction à une étude sur les taux de réussite des universités, une meilleure image de l'Université.

Le Président rappelle que le vote se déroule à bulletin secret.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-008	Abstention	00
	Cédric JACQUET	15
	Keithleen SUZIN	37

Le Président déclare Mademoiselle SUZIN Keithleen élue 2nd Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UAG.

POINT 4 : POINTS FINANCIERS

a) Présentation et approbation du Compte Financier de l'exercice 2004 ;

A la demande du Président, Madame GRIMBERT, Agent Comptable, présente le compte financier 2004. Elle rappelle que l'exercice a été un peu raccourci du fait du départ à la mi-décembre de son prédécesseur, Monsieur Bruno VALDEVIT.

- Les dépenses 2004 sont arrêtées à 12 985 335,57 € en fonctionnement et 3 172 056,46 € en investissement soit un total de 16 157 392,03 €.
- Les recettes 2004 sont arrêtées à 18 841 236,55 € en fonctionnement et 2 757 054,82 € en investissement soit un total de 21 598 291,37€.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2004 est de 5 855 900,98 €.
- Le fonds de roulement au 31/12/2004 s'élève à 12 961 405,02 € soit une augmentation de 5 440 899,34 €.
- Le bilan est arrêté au 31/12 à 38 603 293,59 €.

Le Président propose aux membres du Conseil trois délibérations distinctes :

- *Le conseil décide d'arrêter les opérations décrites dans le compte financier 2004.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-020	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

- *Le conseil approuve les virements de l'ordonnateur entre comptes au sein d'un même chapitre.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-021	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

- *Le conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2003 soit 5.855 900,58 € au compte 10682 « réserves disponibles ».*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-022	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

b) Décision Budgétaire Modificative N°1 (DBM n°1) ;

L'Agent Comptable présente le projet de Décision Budgétaire Modificative N° 1 de l'exercice 2005. Elle précise que cette DBM a été scindée en 2 parties dans un souci de transparence pour distinguer les prélèvements sur fonds de réserve correspondant aux «reports» de crédits non utilisés de l'exercice 2004 des ressources nouvelles et des crédits des conventions de recherche nouvellement signées.

Après plusieurs questions-réponses, le Président soumet cette DBM N°1 aux membres du Conseil, qui l'approuvent.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-010	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	02
	Contre	01
	Pour	49

POINT 5 : POINTS JURIDIQUES :

1. Elections et désignations des membres des commissions et conseils :

▪ Désignation des membres de la Section Permanente du CA;

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures puis les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, déclare élus à la Section permanente :

11 ENSEIGNANTS CHERCHEURS	3 IATOSS	8 ETUDIANTS	3 PERSONNALITES EXTERIEURES
le 1 ^{er} vice-président du CA, membre de droit G. VIRASSAMY O. NAKOULIMA H. CLERGEOT A. MERIL F. RENO P. SAFFACHE J. MOLINIE O. HENRY C. THERESINE F. KOUADIO	L. MARLIN F. AUMIS Y. JOSEPH	le 2 nd vice-président du CA, membre de droit J-P. EUTROPE G. COUCHY J. KONG C. JACQUET M-A. GUYE A. POUVAY G. CABRION	A. CLEMENTE J-C. COURBAIN A. LECANTE

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-011	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ Election des membres de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs* :

6 PROFESSEURS DES UNIVERSITES	4 MAITRES DE CONFERENCES	2 AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	3 PERSONNELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
JM. BRETON G. VIRASSAMY J. BERNABE F. CELIMENE S. MAM-LAM-FOUCK F. RENO	O. HENRY MJ AGLAE M. TROUPE C. THERESINE	M. BURAC J. MOULINIE	F. REGENT <i>2 postes vacants</i>

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-012	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ **Election des membres de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;**

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers* :

2 PROFESSEURS DES UNIVERSITES	2 MAITRES DE CONFERENCES	1 PERSONNEL EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT	10 ETUDIANTS (5 TITULAIRES ; 5 SUPPLEANTS)	
JM BRETON G. VIRASSAMY	O. HENRY C. THERESINE	F. REGENT	Titulaires : J-P. EUTROPE M-D JEAN-BAPTISTE J. KONG C. JACQUET G. CABRION	Suppléants : G. COUCHY M-A. GUYE M. PONTAC N. DÔ A. POUVAY

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-013	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Pour des raisons logistiques et financières, le Président propose aux élus de ces deux Sections de procéder immédiatement à l'élection du Président de la Section Disciplinaire. Après accord des membres des Sections Disciplinaires, Monsieur Jean-Marie BRETON propose sa candidature à la présidence des deux Sections.

Après délibération des membres de la Section Disciplinaire, Monsieur BRETON est élu Président de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que celle compétente à l'égard des usagers.

▪ **Désignation des représentants des Conseils de l'UAG au Conseil de la Documentation ;**

Madame BERNABE, Directrice du SCD, rappelle la composition du Conseil de la Documentation et fait un point sur les postes vacants : 5 enseignants ainsi que 3 étudiants doivent donc être choisis parmi les membres des Conseils de l'UAG. Après une consultation des élus, se sont proposés : Messieurs MERIL, RENO, SAFFACHE, NARAYANINSAMY et HENRY pour les enseignants ; Monsieur CABRION, Mesdemoiselles MEZEN et MAROTEAU pour les étudiants.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élues les dites personnes au Conseil de la Documentation.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-014	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ **Désignation des représentants au Conseil des Sports ;**

Madame FEDEE, Directrice du SUAPS, rappelle la composition du Conseil des Sports et fait un point sur les postes vacants : 3 enseignants, 3 étudiants et 3 membres du personnel doivent donc être choisis parmi les Conseils de l'UAG.

Le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus au Conseil des Sports* :

ENSEIGNANTS		ADMINISTRATIFS		ETUDIANTS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
TAMARIN MOULINIE SAFFACHE	MERIL REGENT ROBINSON	MARLIN RAPHAEL AUMIS	JOEPH PORTECOP NABAJOTH	POUVAY COUCHY PONTAC	BARTEBIN KONG JEAN-BAPTISTE

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-015	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

▪ **Désignation des membres du Comité Hygiène et Sécurité ;**

Le Secrétaire Général Adjoint rappelle la composition du CHS et évoque la possibilité de pourvoir les 3 postes « disponibles » pour les représentants des organisations syndicales élus au Conseil d'Administration. Les résultats du scrutin du 08 mars dernier offrent désormais cette possibilité, Monsieur REGENT ayant été élu sur la liste d'une organisation syndicale.

Monsieur REGENT propose que son organisation syndicale, le SNESUP, fasse des propositions pour chacun des pôles. Il est alors convenu qu'il adressera un courrier en ce sens au Président.

▪ **Désignation des membres des Conseils d'Administration des IUFM**

Après avoir rappelé la présence de représentants de l'UAG dans les Conseils d'Administration des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus les représentants suivants :*

IUFM GUADELOUPE	IUFM MARTINIQUE	IUFM GUYANE
A NABAJOTH F. REGENT A. MAURIN A. MERIL	J. BERNABE F. CELIMENE O. PORTECOP P. SAFFACHE	J-C ROBINSON G. CHALANT O. HUISMAN O. TAMARIN

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-016	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

▪ **Contrats de travail et conventions :**

Le Secrétaire Général Adjoint présente l'ensemble des 64 conventions soumises aux membres du Conseil. Après quelques précisions (dont celle visant à exclure des conventions présentées en séance celles relatives à l'intra-UAG, ex. : entre composantes) et une série de questions-réponses sur les conventions présentées, *le Président soumet les conventions supérieures à 150.000€ à la délibération du Conseil qui les approuvent.*

Délégation du Conseil d'Administration N° 2004-017	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

Le Secrétaire Général présente le tableau des emplois, soit 35 contrats sur Budget d'Etablissement. Ce tableau reprend la liste des contrats soumis pour information aux membres du Conseil, ainsi que 27 contrats supérieurs à 5 mois exclus de la délégation donnée au Président et qui nécessitent l'approbation du Conseil.

Après une série de questions-réponses, *le Président soumet ces 27 contrats à la délibération du Conseil qui les approuvent.*

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-018	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

▪ **Proposition et validation d'attribution de concessions de logement :**

Le Président informe que les personnels de direction et d'intendance des universités peuvent bénéficier d'un logement de fonction et rappelle les textes autorisant ce dispositif. Il précise qu'il n'existe plus de logement de fonction sur le campus de Fouillole en raison de la vétusté des locaux.

Ainsi à l'instar de ce qui a été fait pour le Secrétaire Général, une convention de mise à disposition sans contrepartie d'un logement nu loué par l'UAG sera signée entre l'Etablissement et le bénéficiaire, l'Agent Comptable. Le bail sera soumis à l'approbation du service des domaines.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-019	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

Dans ce même cadre, le Président présente une demande émanant de la Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique visant au remplacement de la concierge de cette composante. Monsieur ROSTOL a été nommé à ce poste et le Conseil de la Faculté du 17 octobre 2003 a validé l'attribution de concession de logement pour nécessité absolue de service au profit de l'intéressé.

Le Président soumet à la délibération du Conseil cette demande qui est approuvée.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-020	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

- **Proposition et approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'UAG :**

Monsieur HANOT évoque le travail effectué par les différents responsables administratifs des CUR afin d'identifier les différentes associations étudiantes ayant leur siège social à l'UAG. Dans ce cadre, il présente la demande de l'Association des Etudiants de Fouillole (ADEF) en informant le Conseil de l'objet, des missions et de la composition du Bureau de la dite association.

Le Président souhaite qu'une précision soit donnée à ces associations car une réponse positive n'implique pas la mise à disposition d'un local par l'établissement.

Le Président soumet cette demande de l'ADEF qui est approuvée à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-021	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

POINT 6 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CS DU 25 AVRIL 2005

Monsieur Max LOUIS, en l'absence de Monsieur MONTAUBAN présente à la demande du Président, les propositions du Conseil Scientifique du 25 Avril 2005 :

- Les membres de ce nouveau Conseil ont adopté, sous réserve de quelques modifications de forme, le procès verbal du Conseil Scientifique Plénier du 22 novembre 2004 ;
- Max LOUIS, Vice-Président sortant du Conseil Scientifique, a présenté un bilan contrasté du volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005 sur la base des réponses au questionnaire transmis aux responsables des unités de recherche : résultats en progression mais rythme des thèses encore insuffisant (1 thèse en 8 ans pas HDR).
- Michel DUPONT, Directeur de l'École Doctorale, a présenté un bilan de l'action de l'ED qui a fait l'objet d'un débat ;
- Élection du vice-président du CS et de la section permanente :
 - Vice-Président du CS (vote à bulletins secrets) : Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN,
 - Section permanente du CS (vote à main levée sur la proposition suivante) :
 - Enseignants-chercheurs secteur électoral Guadeloupe : Charbel MACDISSI et Max LOUIS
 - Enseignants-chercheurs secteur électoral Martinique : Corinne MENCE-CASTER et Elina DÉVOUÉ
 - Enseignants chercheurs secteur électoral Guyane : Gérard CHALANT et Théophile MEHINTO
 - IATOS : Marie-Claude LESCO
 - Etudiant : Sabrina PRUDENT
 - Personnalité extérieure : Danielle CELESTINE -MYRTIL-MARLIN
- LMD : le conseil scientifique a voté les dernières modifications de l'architecture de l'offre de formations sous réserve de quelques modifications à clarifier en Licence et Master du domaine droit et science politique ;
- La prise en charge des déplacements des membres des jurys de soutenance d'HDR a été abordée : il apparaît nécessaire, pour les chercheurs des organismes, de faire prendre ces frais par leur organisme d'appartenance. Quant aux enseignants-chercheurs, il conviendrait que cette charge soit assurée par leur équipe d'appartenance. Ce dernier point devra être rediscuté en ce sens.

Après quelques précisions et compléments d'informations, le Président soumet ces propositions du Conseil Scientifique aux membres du CA qui les approuvent à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-022	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

POINT 7 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CEVU DU 26 AVRIL 2005 (DONT LE DOCUMENT D'ETAPE SUR LE LMD)

Le Président informe les membres du CA de la réélection de Monsieur Jacky NARAYANINSAMY en qualité de Vice-Président du CEVU et lui donne la parole pour présenter les propositions du CEVU du 26 avril 2005.

- Election à la Section permanente et aux commissions :
 - La section permanente du CEVU sera composée de : O.BRUNO, E.CARPIN, H.CLERGEOT, O.TAMARIN, E. HICKS, VP CEVU, Y.SABIN, S. LOUIS-PHILIPPE, M-A. GUYE, C.MAROTEAU, S.CAPRE, A.PIERRE, M.SOREL, A.NABAJOTH, P.LOUIS, L-G.LEDOUX ;
 - Les représentants étudiants à la commission UAG - Handicap sont : C. SAMATHAY, K.SUZIN, T.TROMPETTE ;
 - La commission PRP du CEVU est composée de : le VP CEVU, J-L. JOACHIM, O.HUISMAN, F.ALVAREZ, P. SAINT-CYR, S.MAM LAM FOUCK, A.PIETRUS, J.GUERLOTTE.
- Deux diplômes sont soumis à l'avis du CEVU par la Faculté de Médecine :
 - Capacité de médecine tropicale, le CEVU élève une vive protestation sur la procédure car ce dossier a été transmis au MEN le 19 mars 2004 sans l'avis des conseils. Toutefois le conseil, dans l'intérêt de l'établissement donne un avis favorable sous réserve qu'une concertation soit mise en œuvre avec le SCD pour ce qui relève de la documentation.
 - DU de visiteur médical : il s'agit d'une habilitation sollicitée pour une formation en ligne qui fait intervenir des financements européens et régionaux. Ce dossier relativement complexe suscite certaines interrogations des membres du Conseil, dans l'attente le conseil réserve sa décision.
- Le SUEPFC soumet au CEVU plusieurs diplômes :
 - DUT GB option ABB (Analyses Biochimiques et Biologiques) : avis favorable, le SUEPFC et l'IUT de Kourou (Département GB) en partenariat avec l'IUT de Clermond-Ferrand ;
 - Le SUEPFC ouvrira en formation continue sur le site Guadeloupe les diplômes suivants de l'université : DEUST (option médiation) - LP Génie Civile – LP Réseaux et Télécommunications - Licence AES. Tous ces diplômes sont ouverts en formation initiale à l'IESG.
 - L'ouverture de plusieurs diplômes en partenariat avec d'autres universités est également souhaitée mais devra être analysée au prochain CEVU dès réception de dossiers complets.

Le Vice-Président du CEVU présente enfin aux membres du CA l'architecture de l'offre de formation LMD qui sera présentée prochainement au Ministère. Il précise les modifications ou précisions apportées par le CS et le CEVU, un débat s'instaure sur certain domaine.

Les points sur le contrat quadriennal et les questions diverses n'ont pu être abordés faute de temps, le Président, après quelques mots de conclusions, lève la séance à 18h15.

A Pointe à Pitre, **mercredi 4 mai 2005.**

**Le Président de l'Université,
Alain ARCONTE**